Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

PROJET DE REFONTE DES STATUTS DE LA FEDERATION ET DU REGLEMENT INTERIEUR

OCTOBRE 2020

Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

Enjeux et objectifs :

- Tenir compte de l'évolution du champ de compétences des CDG notamment depuis l'entrée en vigueur de la loi du 6 août 2019
- Prendre en compte l'évolution de nos relations institutionnelles (coordination des employeurs territoriaux) et favoriser une meilleure synergie avec les CDG coordonnateurs, le GIP informatique des Centres, le CNFPT
- Améliorer les règles de fonctionnement de nos instances avec la possibilité par exemple de tenir des réunions d'instance en visioconférence dans certaines circonstances

LES STATUTS

Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

1. EVOLUTION DES MISSIONS DE LA FEDERATION

ELEMENTS RETIRES DES STATUTS :

- Rôle de coordonnateur dans la mise en œuvre d'une bourse de l'emploi inter-fonctions publiques et pour la constitution d'un portail commun relatif aux concours dans la FPT (projets réalisés ou en cours de mise en œuvre en collaboration avec le GIP)
- Diffusion des offres d'emplois des collectivités sur notre site internet (mission exercée par le GIP)

Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

1. EVOLUTION DES MISSIONS DE LA FEDERATION

ELEMENTS A INTEGRER DANS LES STATUTS :

- Fonction de relais des propositions et des attentes des CDG auprès des pouvoirs publics et, en qualité de membre, auprès de la coordination des employeurs publics
- Pilotage de la plateforme nationale d'inscription aux concours et de la base de données concours et examens (gestion des aspects techniques confiés au GIP informatique des CDG)
- Participation, en collaboration notamment avec la DGAFP, le GIP informatique et le CNFPT, à la gouvernance de la Place de l'emploi public (bourse de l'emploi inter-fonctions publiques)

Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

1. EVOLUTION DES MISSIONS DE LA FEDERATION

ELEMENTS A INTEGRER DANS LES STATUTS :

- Rôle d'accompagnement de la mutualisation des CDG et en lien avec le GIP dans le domaine des outils numériques
- Animer le réseau des CDG coordonnateurs dans le cadre des schémas de coordination, de mutualisation et de spécialisation : bilan et réunion à échéance annuelle
- Rôle d'articulation des missions entre les CDG et le CNFPT au plan national.

Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

2. EVOLUTION DES INSTANCES

ELEMENTS A AJOUTER OU A MODIFIER DANS LES STATUTS :

- Composition de l'AG : Possibilité pour les CA des CDG de désigner un administrateur comme membre de l'AG de la FNCDG (désignation, dans le délai d'un mois après l'installation du CA du CDG et pour la durée du mandat sauf empêchement → dans ce cas nouvelle délibération) : disposition identique dans la convention constitutive du GIP et dans les statuts de l'AdCF par exemple

Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

2. EVOLUTION DES INSTANCES

ELEMENTS A AJOUTER OU A MODIFIER DANS LES STATUTS :

- Evolution des procurations : un membre de l'AG empêché ne peut donner procuration qu'à un autre membre de la même instance
- Un membre de l'AG peut être détenteur de deux pouvoirs contre un seul actuellement
- Introduction dans les statuts des principales règles de convocation de l'AG et du CA et notamment de celles liées à la convocation d'une nouvelle réunion après le constat d'une absence de quorum (8 jours)
- Introduction de dispositions relatives à la durée du mandat ou de la vacance pour cause de décès, de démission, de perte du mandat
- Election des administrateurs au CA parmi les membres de l'Assemblée générale

Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

2. EVOLUTION DES INSTANCES

ELEMENTS A AJOUTER OU A MODIFIER DANS LES STATUTS :

- Possibilité de tenir une réunion de CA ou de bureau en visioconférence
- Possibilité de délibérer par voie dématérialisée pour les décisions du bureau
- Evolution de la composition du bureau
- Nouvelles attributions du bureau : répondre à des sollicitations urgentes émanant des pouvoirs publics, des collectivités et des CDG/Acter de l'opportunité d'ester en justice

Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

3. FONCTIONNEMENT DE LA FEDERATION

ELEMENTS A INTEGRER DANS LES STATUTS :

- Introduction des commissions de travail
- Assujettissement de la FNCDG aux règles de la commande publique
- Introduction d'un débat tous les 4 ans, à l'issue des élections professionnelles, sur l'assiette de la cotisation pour tenir compte de l'évolution des effectifs territoriaux
- Possibilité d'inviter les anciens membres de l'AG aux journées thématiques, aux colloques, aux Congrès…

LE REGLEMENT INTERIEUR

Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

FONCTIONNEMENT DE LA FEDERATION

ELEMENTS A INTEGRER OU MODIFIER DANS LE REGLEMENT INTERIEUR :

- Envoi des convocations, communication des dossiers, des comptes-rendus, des rapports financiers, moraux, d'activité via l'espace adhérent du site internet avec information de leur mise en ligne par l'envoi d'un email
- Modification des règles concernant la demande de vote à bulletins secrets en AG et en CA : par un quart des membres contre la moitié et le tiers actuellement
- A l'exception des réunions consacrées au renouvellement des membres du Conseil d'Administration, les membres de l'Assemblée Générale peuvent être accompagnés lors des réunions par un élu du CDG, leur Directeur, un directeur adjoint
- Introduction des précisions relatives au dispositif de délibération à distance en cas de circonstances exceptionnelles ou d'urgence notamment (pour réunion de CA et Bureau)

Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

FONCTIONNEMENT DE LA FEDERATION

ELEMENTS A INTEGRER OU MODIFIER DANS LE REGLEMENT INTERIEUR :

– Définition du champ des commissions et des groupes de travail : les premières ont vocation à être pérennes pour la durée du mandat, les seconds sont liés à une thématique d'actualité. Champ de compétences déterminés par le CA, ils sont co-présidés par le Président et/ou un Vice-Président et/ou un Administrateur. Ils comportent des élus, directeurs ou collaborateurs de Centres et un référent ANDCDG. Il est proposé de créer (ou refonder) 4 Commissions :
 - Evolution institutionnelle, communication, partenariat
 - Emploi public/recrutement/concours
 - Santé au travail et politiques sociales
 - Carrière.

Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

FONCTIONNEMENT DE LA FEDERATION

ELEMENTS A INTEGRER DANS LE REGLEMENT INTERIEUR :

- Définition du mode de fonctionnement des commissions et groupes de travail prévoyant la possibilité de réunion en distanciel

- Définition des règles de prise en charge des frais de déplacement

- Précision des règles relatives à l'assiette de la cotisation

- Mise à disposition d'un système de vidéoconférence mutualisé